

Rapport annuel 2014

Service de distribution de l'eau potable

Sommaire

Le contexte institutionnel	- 4 -
1 Les intervenants	- 4 -
1.1 La communauté de communes	- 4 -
1.2 Les partenaires de la Communauté de communes	- 4 -
1.3 Le Syndicat Eau du Morbihan	- 4 -
2 Les contrats d'affermage	- 5 -
2.1 L'évolution des contrats	- 5 -
2.2 Les prestations assurées dans le cadre du service	- 5 -
les indicateurs techniques	- 6 -
1 Les chiffres clés	- 6 -
1.1 La démographie	- 6 -
1.2 Les branchements	- 7 -
1.3 Les consommations	- 8 -
2 Les ouvrages et les équipements	- 15 -
2.1 Les châteaux d'eau et réservoirs	- 15 -
2.2 Le réseau	- 15 -
3 Le contrôle de la qualité de l'eau	- 22 -
3.1 Le mode opératoire	- 22 -
3.2 Les résultats du contrôle	- 22 -
Les indicateurs financiers	- 23 -
1 Le prix du service	- 23 -
1.1 Propos général	- 23 -
1.2 Evolution du tarif de l'eau	- 25 -
1.3 Présentation d'une facture d'eau type	- 28 -
2 Le prix du service	- 29 -
2.1 Les charges financières :	- 29 -
2.2 Les autres charges d'exploitation :	- 29 -
2.3 Les recettes	- 29 -

Les travaux	- 30 -
1 Les travaux en cours de réalisation en 2014	- 30 -
2 Les perspectives d'évolution	- 30 -
Les indicateurs de performance	- 31 -
1 Territoire hors Pluvigner	- 31 -
2 Pluvigner	- 33 -

Le contexte institutionnel

1 Les intervenants

1.1 La communauté de communes

La compétence distribution d'eau potable est exercée sur les communes d'AURAY, BELZ, BREC'H, CAMORS, CARNAC, CRAC'H, ERDEVEN, ETEL, HOEDIC, ILE DE HOUAT, LANDAUL, LANDEVANT, LA TRINITE-SUR-MER, LOCMARIAQUER, LOCOAL-MENDON, PLOEMEL, PLOUHARNEL, PLUMERGAT, PLUNERET, PLUVIGNER, QUIBERON, SAINT-PHILIBERT, SAINT-PIERRE-QUIBERON, et SAINTE-ANNE-D'AURAY.

En sa qualité de maître d'ouvrage public, la Communauté de communes décide de tous les travaux lourds d'entretien, d'extension, de renforcement et de renouvellement des équipements et en assure le financement.

1.2 Les partenaires de la Communauté de communes

- Les fermiers

L'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre communautaire a été confiée à une société SAUR France, par un contrat d'affermage qui a pris effet le 1^{er} janvier 2007, pour une durée de 15 ans, et à la société STGS pour les équipements en service sur la commune de Pluvigner.

Le contrat confié à STGS est entré en application le 1^{er} janvier 2008 et touchera à son terme le 31 décembre 2021.

1.3 Le Syndicat Eau du Morbihan

Ce syndicat assure depuis le 1^{er} janvier 2012 la compétence de production de l'eau. L'eau potable sortie des usines est vendue aux sociétés fermières SAUR et STGS à un prix fixé par l'assemblée délibérante de ce syndicat.

2 Les contrats d'affermage

2.1 L'évolution des contrats

- Contrat intervenu avec SAUR :

Avenant du	Objet
27/12/2006	Intégration des communes de Landaul et Landévant dans le périmètre contractuel.
23/12/2009	Intégration de la commune de Camors dans le périmètre contractuel
26/07/2010	Réalisation des prestations de facturation de l'assainissement non collectif, modification du calcul du tarif de production.
15/11/2010	Modification de la formule de révision des prix part distribution
24/03/2011	Modification concernant l'application du tarif fuite

- Contrat intervenu avec STGS :

Avenant du	Objet
23/12/2009	Reprise du contrat par le SMABQP et modification de la formule de révision des prix.
27/12/2013	Modification du mécanisme de transfert de la TVA

2.2 Les prestations assurées dans le cadre du service

- Les prestations effectuées par le délégataire

Les prestations confiées aux délégataires au titre du contrat d'affermage sont les suivantes :

PRESTATION	SERVICE A LA CHARGE DES DELEGATAIRES
Gestion du service	Application du règlement du service, surveillance et entretien des installations.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, relève des compteurs, facturation des abonnements et des consommations, traitement des doléances, mise en service exclusive des branchements.
Renouvellements	des équipements électromécaniques, des canalisations inférieures à six mètres de longueur, et des compteurs.

D'une manière générale, les délégataires exploitent le service à leurs risques et périls.

Pour l'ensemble de ces prestations, les délégataires sont rémunérés sur la base d'un prix fixé au contrat d'affermage ; ce prix est révisé annuellement par application d'un coefficient dont les modalités de calcul sont définies au contrat.

- Les prestations à la charge de la Communauté de communes

Renouvellement des branchements, canalisations, clôtures, ouvrages de traitement, génie-civil.

Maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extensions de réseaux et tous travaux sur les réservoirs.

les indicateurs techniques

1 Les chiffres clés

1.1 La démographie

POPULATION DGF RETENUE

<u>COMMUNES</u>	<u>ANNEE 2013</u>	<u>ANNEE 2014</u>
AURAY	13 056	13 342
BELZ	4 065	4 126
BREC'H	6 860	6 918
CAMORS	3 056	3 080
CARNAC	11 382	10 865
CRAC'H	3 852	3 875
ERDEVEN	5 316	5 211
ETEL	2 908	2 942
HOËDIC	300	302
ILE DE HOUAT	440	438
LANDAUL	2 100	2 208
LANDEVANT	3 429	3 477
LA TRINITE SUR MER	3 615	3 522
LOCMARIAQUER	2 896	2 842
LOCOAL MENDON	3 479	3 490
PLOËMEL	2 938	2 987
PLOUHARNEL	2 538	2 567
PLUMERGAT	3 691	3 822
PLUNERET	5 399	5 468
PLUVIGNER	7 317	7 453
QUIBERON	10 426	10 471
SAINTE-ANNE D'AURAY	2 538	2 611
SAINT-PHILIBERT	3 000	2 981
SAINT-PIERRE QUIBERON	4 625	4 536
<u>TOTAL</u>	109 226	109 534

1.2 Les branchements

L'évolution du nombre de branchements est la suivante :

	2013	2014	évolution 2014/2013
AURAY	8 262	8 439	2,14%
BELZ	2 434	2 493	2,42%
BREC'H	2 919	2 935	0,55%
CAMORS	1 517	1 530	0,86%
CARNAC	8 134	8 175	0,50%
CRAC'H	2 042	2 076	1,67%
ERDEVEN	3 136	3 159	0,73%
ETEL	1 945	1 956	0,57%
HOEDIC	239	239	0,00%
ILE DE HOUAT	320	323	0,94%
LANDAUL	965	992	2,80%
LANDEVANT	1560	1 601	2,63%
LA TRINITE-SUR-MER	2 602	2 622	0,77%
LOCMARIAQUER	1 975	1 986	0,56%
LOCOAL-MENDON	1 699	1 711	0,71%
PLOEMEL	1 470	1 509	2,65%
PLOUHARNEL	1 435	1 447	0,84%
PLUNERET	2 829	2 891	2,19%
QUIBERON	8 598	8 653	0,64%
SAINT-PHILIBERT	2 029	2037	0,39%
SAINT-PIERRE-QUIBERON	3 635	3 642	0,19%
SAINTE-ANNE-D'AURAY	1 127	1 149	1,95%
PLUMERGAT	1 351	1 378	2,00%
PLUVIGNER	3 498	3 523	0,07%
TOTAL	65 453	66 466	1,54%

Les abonnés domestiques-non domestiques

1) Territoire de la communauté hors Pluvigner

	2013	2014
Nombre d'abonnés domestiques	60 193	60 839
Nombre d'abonnés non domestiques*	2030	2104
Nombre total d'abonnés	62 223	62 943

* Les abonnés non domestiques sont ceux dont la consommation annuelle est $> 200 \text{ m}^3$.

2) Pluvigner

	2013	2014
Nombre d'abonnés domestiques	3 407	3 446
Nombre d'abonnés non domestiques*	91	77
Nombre total d'abonnés	3 498	3 523

* Les abonnés non domestiques sont ceux dont la consommation annuelle est $> 200 \text{ m}^3$.

1.3 Les consommations

- Volumes consommés (données exprimées en m³)
 - Territoire du Syndicat hors Pluvigner

	2013	2014
Volume consommé par les abonnés domestiques	2 927 653	2 880 922
Volume consommé par les abonnés non domestiques	1 479 745	1 524 898
Volume total consommé	4 407 398	4 423 820

- Pluvigner

	2013	2014
Volume consommé par les abonnés domestiques	205 152	202 620
Volume consommé par les abonnés non domestiques	65 979	57 412
Volume total consommé	271 131	260 032

- Le rendement de réseau

Dans les aliéas qui suivent, le « volume mis en distribution » sur le territoire syndical à l'exception de Pluvigner, correspond à la période d'extraction des données (période de facturation). Sur Pluvigner, le « volume mis en distribution » est calculé sur l'année civile.

Rendement primaire de réseau.

- Territoire du Syndicat hors Pluvigner

Le rendement primaire de réseau = volume consommé/volume mis en distribution calculés sur la période d'extraction des données

désignation	2013	2014
volume consommé	4 407 398	4 423 820
volume mis en distribution	5 082 468	4 989 616
rendement primaire	86,7%	88,6%

o Pluvigner

Le rendement primaire de réseau est calculé différemment, selon une méthode qui avait été imposée à STGS. Rendement = volume consommé/volume mis en distribution, avec

- volume consommé = volume relevé + volume estimé
- volume mis en distribution = volume produit + volumes importés – volumes exportés sur l'année civile

désignation	2013	2014
volume consommé autorisé	271 131	260 032
volume mis en distribution	297 861	318 425
rendement primaire	91,03%	81,66%

Indice linéaire de perte.

L'indice linéaire de perte (indicateur « rapport du Maire » issu du décret 2007-675) est calculé de la manière suivante :

$I_{lp} = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{jour} / \text{Km de réseau hors branchement}$ calculés sur la période d'extraction des données.

avec

volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

et

volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

o Territoire du Syndicat hors Pluvigner

désignation	2013	2014
volume eau potable mis en distribution	5 082 468	4 989 616
volume eau potable consommé autorisé	4 431 194	4 441 533
linéaire de réseau	1 418	1 418
indice linéaire de pertes en réseaux en m3/km/jour	1,25	1,06

- Pluvigner

désignation	2013	2014
volume eau potable mis en distribution	297 861	318 425
volume eau potable consommé autorisé	272 346	261 153
linéaire de réseau	196,18	196,36
indice linéaire de pertes en réseaux en m3/km/jour	0,37	0,80

Rendement du réseau de distribution
--

Le rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire » issu du décret 2007-675) est calculé de la manière suivante :

rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros)/ (volume produit + volume acheté en gros) x 100.

avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

- Territoire du Syndicat hors Pluvigner

désignation	2013	2014
volume eau potable consommé autorisé	4 431 194	4 441 533
volume eau potable vendu en gros	130 662	121 775
volume eau potable produit	0	0
volume eau potable acheté en gros	5 213 130	5 111 391
rendement réseau de distribution	87,50	89,30

- Pluvigner

désignation	2013	2014
volume eau potable consommé autorisé	272 346	261 153
volume eau potable vendu en gros	223 633	204 851
volume eau potable produit	0	0
volume eau potable acheté en gros	521 494	523 276
rendement réseau de distribution	95,116	89,06

- Volumes consommés par communes

Communes	2013	2014	Evolution
AURAY	533 988	563 346	5,50 %
BELZ	147 588	140 179	-5,02 %
BREC'H	222 619	224 884	1,02 %
CAMORS	99 895	100 392	0,50 %
CARNAC	536 469	485 294	-9,54 %
CRAC'H	161 253	162 762	0,94 %
ERDEVEN	208 661	212 007	1,60 %
ETEL	103 004	109 356	6,17 %
HOEDIC	12 819	10 722	-16,36 %
ILE DE HOUAT	18 141	17 059	-5,96 %
LA TRINITE SUR MER	192 290	196 956	2,43 %
LANDAUL	79 344	74 548	-6,04 %
LANDEVANT	184 797	169 896	-8,06 %
LOCMARIAQUER	103 408	108 196	4,63 %
LOCOAL-MENDON	220 030	239 967	9,06 %
PLOEMEL	151 932	146 978	-3,26 %
PLOUHARNEL	125 664	142 161	13,13 %
PLUMERGAT	96 961	98 569	1,66 %
PLUVIGNER	271 131	260 032	-4,09 %
PLUNERET	201 507	212 449	5,43 %
QUIBERON	563 599	563 949	0,06 %
SAINT-PHILIBERT	135 015	132 714	-1,70 %
SAINT-PIERRE QUIBERON	215 143	214 080	-0,49 %
SAINTE ANNE D'AURAY	93 271	97 356	4,38 %
Total de la collectivité	4 678 529	4 683 852	0,01 %

-

- Les consommateurs industriels
 - Territoire du Syndicat hors Pluvigner

Les consommateurs ayant consommé plus de 6 000 m3 sont :

		consommation 2013	consommation 2014	évolution 2014/2013
AURAY	Hôpital du Pratel	21 108	20 754	-1,68%
AURAY	Piscine	7 640	30 071	360,72%
BRECH	Communauté de la Sagesse	8 284		
CARNAC	Hôtel Tal ar Mor Les salines	8 627	8 878	-1,28%
CARNAC	SAUR assainissement	1 494	6 637	344,24%
CARNAC	Thalass Armor	14 856	15 274	2,81%
CARNAC	Camping des Menhirs	13 430	12 222	-8,99%
CARNAC	Ibis Les saline fleurs de sel	6 596	6 341	-3,87%
CARNAC	Camping La grande Métairie	16 678	26 613	59,57%
CARNAC	Camping de Kermario	9 257		
CARNAC	Camping le Moustoir	7 392	7 000	-5,30%
CARNAC	Camping le Rosnual	28 282	30 175	6,69%
CRACH	Camping Fort Espagnol	8 547	9 922	16,09%
ERDEVEN	Kéravel	19 737	19 017	-3,65%
LANDEVANT	Délifrance	61 730	62 850	1,81
LA TRINITE SUR MER	Sagémor	8 312	8 369	0,69%
LA TRINITE SUR MER	Camping Park Plijadur	12 167	11 557	-5,01%
LA TRINITE SUR MER	Camping de Kervilor	7 613	8 728	14,65
LA TRINITE SUR MER	Association Lann Eol	6 031	6 009	-0,36
LOCOAL MENDON	Kerlys	86 321	114 483	32,62%
PLOEMEL	PAM Batiroc	12 478	9 854	-21,03%
PLOEMEL	Parcours Formule Golf	24 158	15 717	-34,94%

PLUVIGNER	Bretagne chrome	11 522	11 502	-0,0017
QUIBERON	Camping Conguel	13 660	14 133	3,46%
QUIBERON	Ouest Production	41 430	43 280	4,47%
QUIBERON	Thalasso	31 123	31 167	0,14%
QUIBERON	Ibis	6 051	6 591	8,92%
QUIBERON	ILD SA (camping Bois d'Amour)	13 450	12 538	-6,78%
QUIBERON	Saur assainissement	10 278	15 691	52,67%
QUIBERON	Centre aquatique	9 428	9 841	4,38%
SAINT PHILIBERT	Sté VITALYS-camping de KERARNO	7 960	7 491	-5,89%
SAINT PHILIBERT	La Trinitaine	10 894	12 400	13,82%
SAINT PIERRE QUIBERON	Camping Saint Joseph	8 432	7 023	-5,89%
SAINT PIERRE QUIBERON	ENV	8 989		%
	Total	522 145	618 824	18,51

La consommation moyenne de l'année 2014, sur le territoire hors Pluvigner, par branchement est de 70 m³ contre 71 m³ en 2013.

Sur Pluvigner la consommation moyenne de l'année 2014 par branchement est de 68.33 m³ contre 71.99 m³ en 2013.

2 Les ouvrages et les équipements

Ceux-ci sont la propriété exclusive du Service Public de l'Eau. Le délégataire en assure l'exploitation et la garde.

2.1 Les châteaux d'eau et réservoirs

DESIGNATION	Volume en m3
Réservoir sur tour Parc En Escop. AURAY	1 000
Réservoir sur tour. Rue Traversière. ETEL	500
Réservoir sur tour. Kerné. QUIBERON	800
Réservoir sur tour KERCADO. CARNAC	1 500
Réservoir sur tour. Route d'Auray. LOCMARIAQUER	400
Réservoir semi-enterré KERCADO. CARNAC	300
Réservoir de Mané Pages, LANDEVANT.	500
Réservoir sur tour, PLUVIGNER	500
Réservoir semi enterré, PLUVIGNER route de Bieuzy	2 x 150
réservoirs semi enterrés sur HOUAT n°2	250

2.2 Le réseau

- Le réseau de distribution sur le territoire syndical
 - Territoire du Syndicat hors Pluvigner

matériaux	diamètre	linéaire 2013	linéaire 2014	évolution
Acier	60	152	152	0
Acier	150	46	46	0
Acier	200	31	28	-3
Acier	500	0		0
Amiante ciment	60	310	310	0
Amiante ciment	80	787	787	0

Amiante ciment	100	105	105	0
Fonte	0 (*)	327	327	0
Fonte	40	130	130	0
Fonte	50	61	61	0
Fonte	60	6 601	5 369	-1 232
Fonte	80	18 451	15 247	-3 204
Fonte	100	20 843	18 458	-2 385
Fonte	125	7 832	5 650	-2 182
Fonte	140	9	9	0
Fonte	150	23 532	22 242	-1 290
Fonte	175	134	134	0
Fonte	200	98 526	101 554	3 028
Fonte	250	39 797	37 373	-2 424
Fonte	300	25 687	25 687	0
Fonte	350	11	11	0
Fonte	400	9 099	9 096	-3
Fonte	450	7 086	7 086	0
Fonte	500	2 890	1 772	-1 118
Fonte	600	9 711	9 710	-1
Inconnue	0 (*)	3 256	3 518	262
Inconnue	40	80	80	0
Inconnue	63	303	303	0
Inconnue	100	32	32	0
Inconnue	110	27	27	0
Inconnue	125	29	29	0
Inconnue	150	53	53	0
Inconnue	160	0	1 348	1 348
Plomb	0 (*)	106	106	0
Plomb	50	15	15	0

Polyéthylène	32	428	474	46
Polyéthylène	40	345	419	74
Polyéthylène	50	8 513	8 731	218
Polyéthylène	60	0	45	45
Polyéthylène	63	5 168	5 210	42
Polyéthylène	75	901	925	24
Polyéthylène	90	317	255	-62
Polyéthylène	110	1 655	2 139	484
Polyéthylène	125	1 656	1 656	0
Polyéthylène	140	1 076	1 102	26
Polyéthylène	160	4 788	7 507	2 719
Polyéthylène	180	22	1 172	1 150
Polyéthylène	315	0	0	0
PVC	0 (*)	4 134	5 004	870
PVC	25	56	56	0
PVC	32	1 868	1 868	0
PVC	40	17 854	17 535	-319
PVC	50	94 242	93 927	-315
PVC	63	222 974	222 735	-239
PVC	70	62	62	0
PVC	75	113 417	112 538	-879
PVC	80	131	131	0
PVC	90	168 655	170 194	1 539
PVC	100	9	9	0
PVC	110	182 075	182 407	332
PVC	125	1 713	1 815	102
PVC	140	152 427	153 446	1 019
PVC	160	156 984	159 583	2 599
PVC	200	153	0	-153

PVC	225	669	947	278
TOTAUX		1 418 351	1 418 747	396

Les linéaires annoncés ne prennent pas en compte les 10 110.68 mètres de canalisations fonte diam 500 mm (liaison feeder de Tréauray à la Villeneuve) mis à disposition du Syndicat Eau du Morbihan.

	2013	2014	dont suite à détérioration par des tiers en 2013
casses sur réseau	98	78	10
fuites sur branchement	58	43	5

○ Pluvigner

diamètre	matériau	linéaire 2013	linéaire 2014	évolution
60	Fonte	1080	1080	0
65	Fonte	156	156	0
80	Fonte	1310	1310	0
100	Fonte	1135	1135	0
150	Fonte	1612	1612	0
150	Fonte ductile	1 478	1 478	0
200	Fonte ductile	1 556	1 556	0
65	Fonte grise	128	128	0
80	Fonte grise	239	239	0
inconnu	PVC	55	55	0
32	PVC	335	335	0
40	PVC	2 516	2 516	0
48	pvc	454	454	0
50	PVC	16 523	16 523	0
63	PVC	28 600	28 600	0
75	PVC	36 573	36 573	0
90	PVC	21 621	21 621	0
110	PVC	4 577	4 577	0
125	PVC	0	0	0
140	PVC	15 428	15 428	0
160	PVC	821	821	0
110	PVC biorienté	1 741	1 741	0
32	PVC C	126	126	0
40	PVC C	889	889	0
50	PVC C	3 287	3 287	0
63	PVC C	3 774	3 774	0
75	PVC C	4 011	4 011	0

90	PVC C	3 946	3 946	0
40	PVC E	100	100	0
50	PVC E	1 497	1 497	0
63	PVC E	7 299	7 480	181
75	PVC E	4 199	4 199	0
90	PVC E	5 006	5 006	0
110	PVC E	5 857	5 857	0
140	PVC E	6 392	6 392	0
160	PVC E	9 877	9 877	0
40	PEHD	73	73	0
50	PEHD	329	329	0
63	PEHD	738	738	0
75	PEHD	78	78	0
110	PEHD	11	11	0
inconnu	Inconnu	754	754	0
TOTAUX		196 181	196 362	181

	2013	2014
casses sur réseau	6	15
fuites sur branchement	12	15

- Stations de surpression et de reprise

Désignation	Lieu	Débit nominal m3/h	Description sommaire
Surpression réservoir de Kercado	CARNAC	200	Surpression
RL BEGO Cne PLOUHARNEL	PLOUHARNEL	400	Surpression été
RL KERNAVEST Cne QUIBERON	QUIBERON	10	Surpression en fonction pendant l'été

- Ouvrage de traitement sur le réseau

Désignation	Lieu	Type de traitement	Description sommaire
Chloration RS FORT HOUAT	HOUAT	Traitement de désinfection	Chloration
Chloration RS Locmariaquer	LOCMARIAQUER	Traitement de désinfection	Chloration
Chloration RS Kercado Cne CARNAC	CARNAC	Traitement de désinfection	Chloration
Chloration RS ETEL	ETEL	Traitement de désinfection	Chloration
Chloration de Kerjean	CRAC'H	Sans traitement	Chloration
Chloration Ria d'Etel	BELZ	Traitement physique simple et désinfection	Chloration
Chloration RS Parc en Escop	CARNAC	Traitement de désinfection	Chloration
Chloration de Kerdelam	LOCOAL MENDON	Traitement de désinfection	Chloration
Chloration RS Mané Pages	LANDEVANT	Traitement de désinfection	Chloration

3 Le contrôle de la qualité de l'eau

3.1 Le mode opératoire

L'eau puisée ne constitue qu'une matière première qui fait l'objet de nombreux traitements avant d'être distribuée aux consommateurs : avec plus de 7 000 échantillons analysés au cours de l'année sur le territoire syndical, l'eau doit être regardée comme l'un des produits alimentaires les plus surveillés.

La réglementation fixe 80 paramètres pour la détermination de la potabilité de l'eau. Sont notamment recherchées :

- la qualité microbiologique (parasites et bactéries),
- la qualité chimique de certaines substances indésirables (pesticides, métaux),
- la qualité gustative.

La conformité de l'eau aux normes de potabilité est contrôlée à deux niveaux :

- par l'ARS (ex DDASS),
- par l'exploitant.

3.2 Les résultats du contrôle

Le contrôle réglementaire s'effectue sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé. Il a pour finalité de confirmer la bonne qualité de l'eau. Le rapport de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé est joint en annexe au présent document.

Les indicateurs financiers

1 Le prix du service

1.1 Propos général

Les services d'eau et d'assainissement sont placés sous la responsabilité des communes ou des structures intercommunales et sont qualifiés de services publics à caractère industriel et commercial.

Des différences tarifaires selon les territoires.

En Bretagne, 80 % de la ressource destinée à la production d'eau potable provient des eaux de surface alors que c'est un rapport inverse à l'échelon national ; ces eaux sont plus vulnérables aux polluants et donc plus délicates à traiter.

La combinaison de cette absence d'eau souterraine avec d'autres clés telles que le mitage, la proximité du littoral, l'importante population saisonnière, le niveau d'équipements, le niveau de sécurisation de la ressource sont autant de facteurs qui influent sur le prix de l'eau.

✱✱ Structure tarifaire

La facture globale d'eau reçue par les consommateurs se structure en trois parties :

- ↳ La partie concernant l'eau potable ;
- ↳ La partie concernant les eaux usées ;
- ↳ Les taxes et redevances perçues pour le compte de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.

La partie eau potable comprend deux tranches :

- ✓ Une part fixe annuelle ou abonnement payable d'avance par semestrialité ;
- ✓ Une part proportionnelle au volume d'eau consommé, payable en milieu d'année sur la base d'une estimation de consommation et soldée en fin d'année sur la base du nombre de m³ relevé au compteur.

A ces composantes tarifaires, s'ajoutent les redevances versées aux agences de l'eau (l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, « AELB ») dont le système de facturation a été modifié au 01/01/2008 par la LEMA (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006).

Trois types de redevances impactent la facture d'eau :

- ✓ La redevance pour la lutte contre la pollution, appliquée au volume d'eau consommé.
- ✓ La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, payée uniquement par les abonnés dont les installations sont raccordées à l'assainissement collectif;

Ces redevances permettent à l'agence de l'eau de subventionner les travaux nécessaires pour éviter des rejets aux cours d'eau ou au littoral des eaux usées provenant des sanitaires et des divers usages domestiques ainsi que la construction de stations d'épuration.

- ✓ la redevance pour prélèvement non individualisée sur la facture d'eau car intégrée dans la part eau potable, elle est due par les services d'eau en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel.

L'Etat perçoit la TVA sur l'ensemble des éléments de la facture. En application de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les taux de TVA appliqués à la facture d'eau sont modifiés, à compter du 1^{er} janvier 2014, la part eau potable conserve un taux de TVA réduit de 5.5 %, en revanche, la TVA passe de 7% à 10% sur la partie relative à l'assainissement des eaux usées.

Toutes les redevances étant appliquées au même taux sur le territoire d'Auray Quiberon, la seule variabilité sur le prix complet de la facture provient de l'assainissement.

✱✱ Le droit d'accès à l'eau potable

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) a consacré le droit d'accéder à l'eau potable pour tous.

Le droit à l'eau potable est inséparable du droit au logement décent. A cet égard, le législateur a créé un fonds de solidarité pour le logement (FSL) dans chaque département afin d'aider les personnes les plus démunies à rester dans leur logement et à solvabiliser les obligations relatives au paiement des fournitures d'eau.

Le département du Morbihan a conventionné avec les CCAS (centres communaux d'action sociale) pour instruire les demandes d'aides.

1.2 Evolution du tarif de l'eau

➤ Consommations domestiques

TARIF BLEU

	2014	2015	variation
part fixe ou abonnement annuel			
compteur ordinaire Ø 15/20	71,49 €	71,49 €	0%
compteur Ø 25/40	153,19 €	153,19 €	0%
compteur Ø 50/200	204,25 €	204,25 €	0%
part proportionnelle par m ³ consommé			
0 à 500 m ³	1,5319 €	1,5319 €	0%
>à 500 m ³	1,1744 €	1,1744 €	0%
TVA	5,50%	5,50%	

➤ Consommations non domestiques

TARIF JAUNE

A destination des gros consommateurs (4500 m3)

	2014	2015	variation
part fixe ou abonnement annuel tous compteurs	1 634,00 €	1 634,00 €	0%
part proportionnelle par m ³ consommé	0,9191 €	0,9191 €	0%
TVA	5,50%	5,50%	

TARIF VERT
A destination des très gros consommateurs (27 000 m³)

	2014	2015	variation
part fixe ou abonnement annuel tous compteurs	8 211,00 €	8 211,00 €	0%
part proportionnelle par m ³ consommé			
basse saison (janvier à juin, novembre, décembre)	0,6842 €	0,6842 €	0%
haute saison (juillet à octobre)	0,7353 €	0,7353 €	0%
TVA	5,50%	5,50%	

➤ *Consommations agricoles (herbage uniquement)*

	2014	2015	variation
part fixe			
1 ^{er} compteur			
Compteur Ø 15/20	71,49 €	71,49 €	0%
Compteur Ø 25/40	153,19 €	153,19 €	0%
Compteur Ø 50/200 y compris combiné	204,25 €	204,25 €	0%
Compteur supplémentaire sous réserve d'un abonnement principal pour un compteur de diamètre au moins équivalent			
Compteur Ø 15/20	15,32 €	15,32 €	0%
Compteur Ø 25/40	30,64 €	30,64 €	0%
Compteur Ø 50/200 y compris combiné	102,13 €	102,13 €	0%
part proportionnelle			
0 à 500 m ³	1,5319 €	1,5319 €	0%
> 500 m ³	1,1744 €	1,1744 €	0%
TVA	5,50%	5,50%	

➤ *Consommations communales*

	2014	2015	<i>variation</i>
part fixe tous compteurs			
premier compteur	102,12 €	102,12 €	0%
compteur supplémentaire	15,32 €	15,32 €	0%
part proportionnelle			
par m3 consommé	0,8170 €	0,8170 €	0%
TVA	5,50%	5,50%	

➤ *Bornes de puisage*

	2014	2015	<i>variation</i>
Par m3	1,1744 €	1,1744 €	0%
TVA	5,50%	5,50%	

1.3 Présentation d'une facture d'eau type

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Eau		
abonnement	71,49	71,49
0 à 500 m3	183,83	183,83
total	255,32	255,32
Tiers		
lutte pour la pollution	37,20	37,20
TVA	16,09	16,09
total	53,29	53,29
total global	308,61	308,61

0,00%

*Pour une consommation de 120 m³ ou
120 000 litres, le prix du litre au 1^{er}
janvier 2015 est de 0,0026 €*

2 Le prix du service

2.1 Les charges financières :

L'annuité payée au cours de l'exercice s'est élevée à 2 632 551 €.

Encours de la dette au 31/12/2013 13 211 939 €

Encours de la dette au 31/12/2014 11 160 619 €

Durée de vie résiduelle de l'encours : 7 ans

Taux moyen de la dette : 4,40 %.

2.2 Les autres charges d'exploitation :

Taxes foncières	326 €
Assistance détermination indicateurs de performance	1 361 €
Occupation domaine public	6 068 €
Frais de secrétariat	115 000 €
Mission de contrôle du contrat d'affermage	78 000 €
TOTAL DES CHARGES EXTERNES	200 755 €

2.3 Les recettes

ventes d'eau aux abonnés (y compris régularisation sur exercices antérieurs) reversées par SAUR	4 819 788 €
ventes d'eau aux abonnés (y compris régularisation sur exercices antérieurs) reversées par STGS (Pluvigner)	441 630 €
Location pour installation de relais radiotéléphoniques	62 652 €
TOTAL PRODUITS	5 324 070 €

Les travaux

1 Les travaux en cours de réalisation en 2014

	REALISE EN 2014 (HT)
TRANSFERT EFFLUENTS DE PLOEMEL VERS CARNAC	269 660 €
SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB CARNAC - QUIBERON	27 654 €
RENFORCEMENTS ET RENOUVELLEMENTS	1 190 465 €
EXTENSIONS	881 964 €
TOTAL	2 369 743 €

2 Les perspectives d'évolution

La Communauté de communes continuera sa politique de réduction de perte d'eau en renouvelant le réseau et en installant des débitmètres.

Les indicateurs de performance

1 Territoire hors Pluvigner

Code fiche descriptive	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D 101	Estimation du nombre d'habitants desservis	Non renseigné		
D 102	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/2015	2.57 €	-	-
D 102	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/2014	2.57€	-	-
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours		

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %		
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques	100.0%		
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	88,28%	Somme des volumes consommés/ somme des volumes produits	
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1.11 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	1 418,744 kms
P 106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,06 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	1 418,744 kms
P.107.2.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		Linéaire renouvelé sur les 5 dernières années	51,037 kms
P 108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Non renseigné	Volume prélevé dans le milieu naturel	0 m3
P 109	montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité.	4 939 €		
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.	2,48/1000 ab		
P 152-1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,80%		
P 153.2.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	7 ans		
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente,	0.56 %	Chiffre d'affaires TTC facturé	
P 155.1	Taux de réclamations du service de l'eau potable	Non renseigné	Nombre d'abonnés desservis	

2 Pluvigner

Code fiche descriptive	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D 101	Estimation du nombre d'habitants desservis	Non renseigné		
D 102	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/2014	2.57 €	-	-
D 102	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/2013	2.57 €	-	-
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	Respect du délai contractuel		

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques	100%	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	89.06 %	Somme des volumes consommés/sommes des volumes produits	
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,81	Linéaire de réseau de desserte	
P 106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,80/km/j	Linéaire de réseau de desserte	
P 107.2.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Non renseigné	Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte renouvelé sur les 5 dernières années	
P 108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	100%		
P 109	montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité.	0 €		
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.	0.0063%		
P 152-1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	84,62 %		

P 153.2.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité			
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente,	1.65 %	Chiffre d'affaires TTC facturé	
P 155.1	Taux de réclamations du service de l'eau potable-remplacé par nombre de réclamations	4	Nombre d'abonnés desservis	3 523

Annexe 1 : Rapport de l'Agence Régionale Sanitaire relatif à la qualité des eaux distribuées

Date d'établissement du rapport annuel du Président : 2015

Date de présentation du rapport annuel du Président à la Commission Consultative : 2015

Date de présentation du rapport annuel du Président au Conseil communautaire : 2015

